SOCIÉTÉ

—DE—

COLONISATION

—DU—

LAC TEMISKAMING

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE NOS SEIGNEURS LES EVEQUES D'OTTAWA ET DE PONTIAC

PUBLIÉ PAR LE
STÈRE DE L'AGRICULTURE DU CANADA
A OTTAWA.

1885

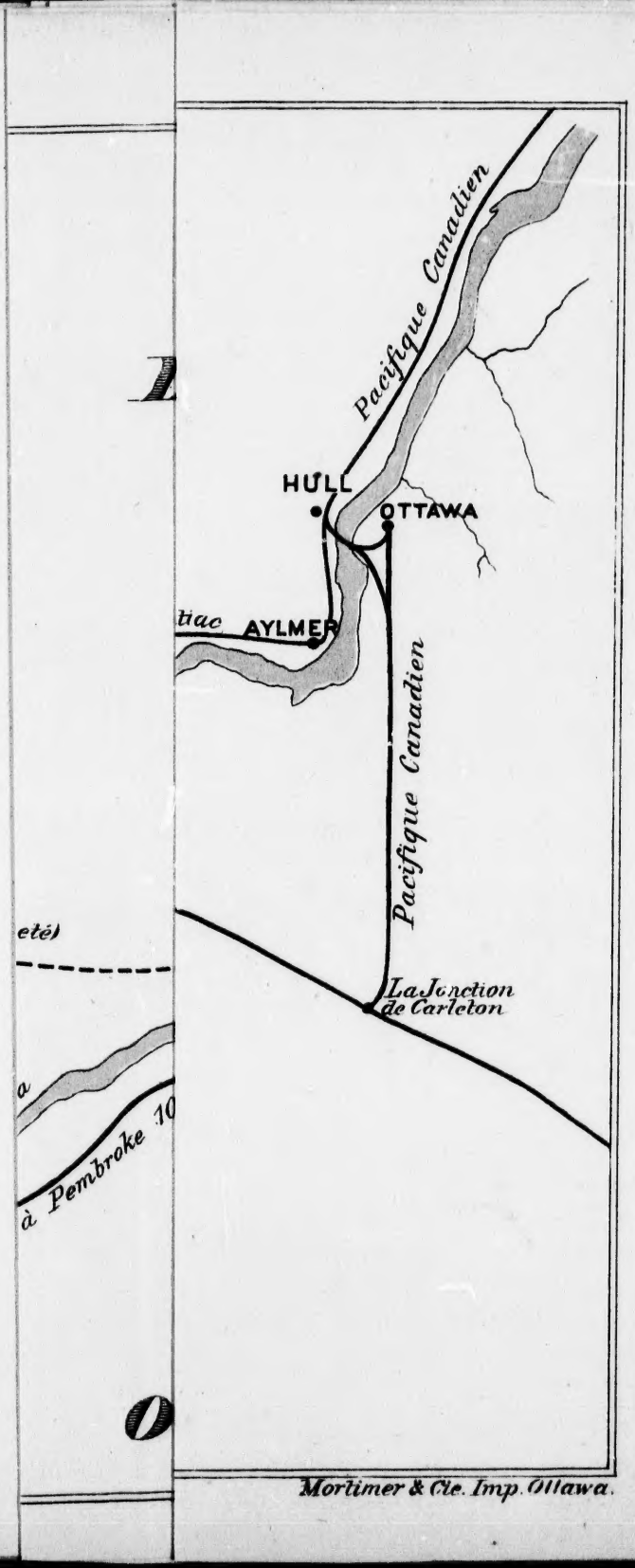
Pacifique Canadien
HULL
OTTAWA
tiac
AYLMER
Pacifique Canadien
eté)
La Jonction de Carleton
a
à Pembroke 10
Mortimer & Cie. Imp. Ottawa.

Route des Canots vers Abitibi
LAC WINDWEIA
LAC DES QUINZE
E
W
Riv. Blanche
GUIGUES DUHANEL
LAC TEMISKAMING
Mission Catholique
Riv. Montreal
Keepawe
LAC KIPAWE
MOULIN LATOUR
50 Milles de la Mission au pied du lac
Pied du Lac Temiskaming
Chemin de fer
Rapide Long Sault
7 Milles
Lac 7 Lieues
PROVINCE

PROVINCE DE QUÉ

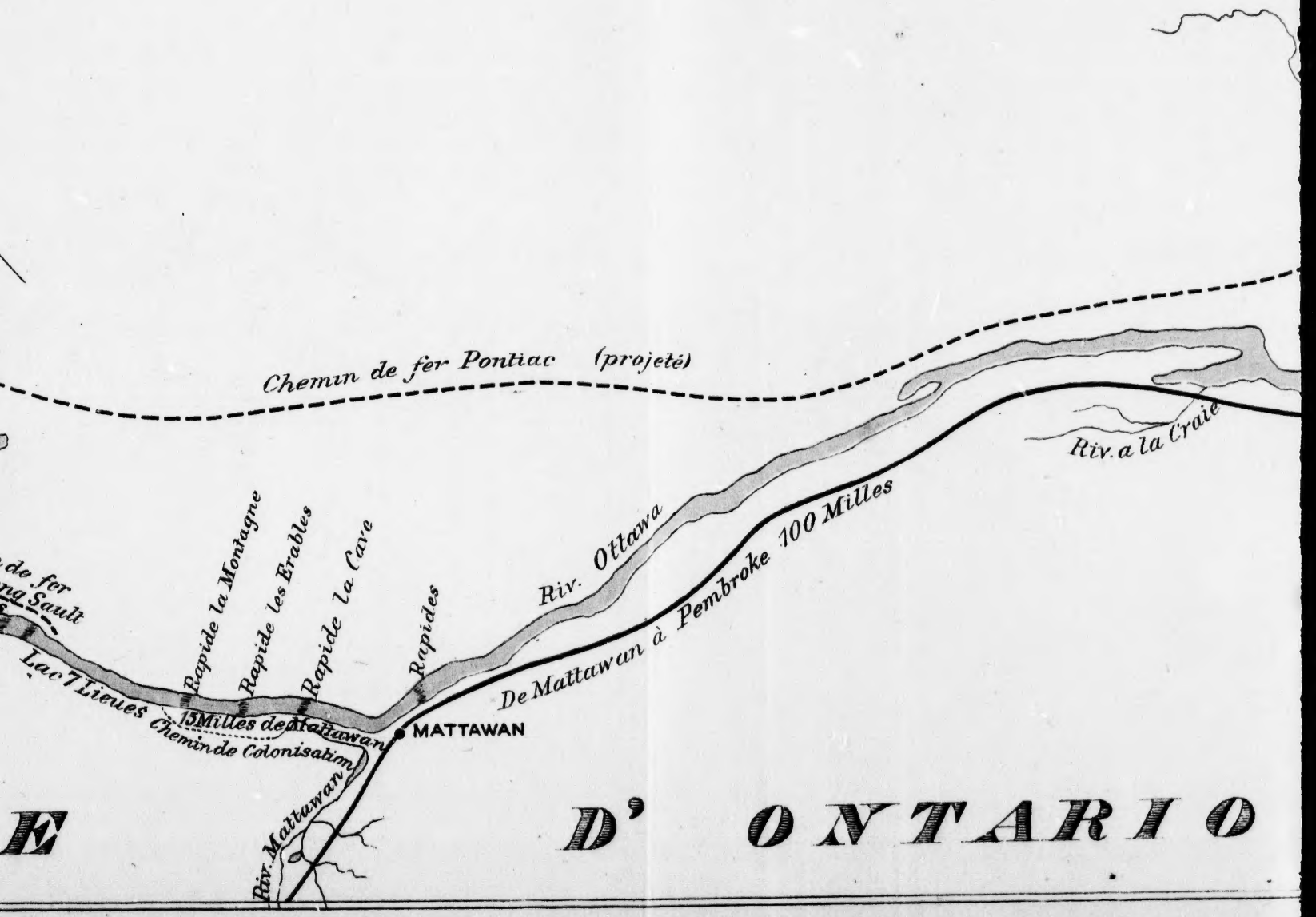

E D' ONTARIO

UÉBEC

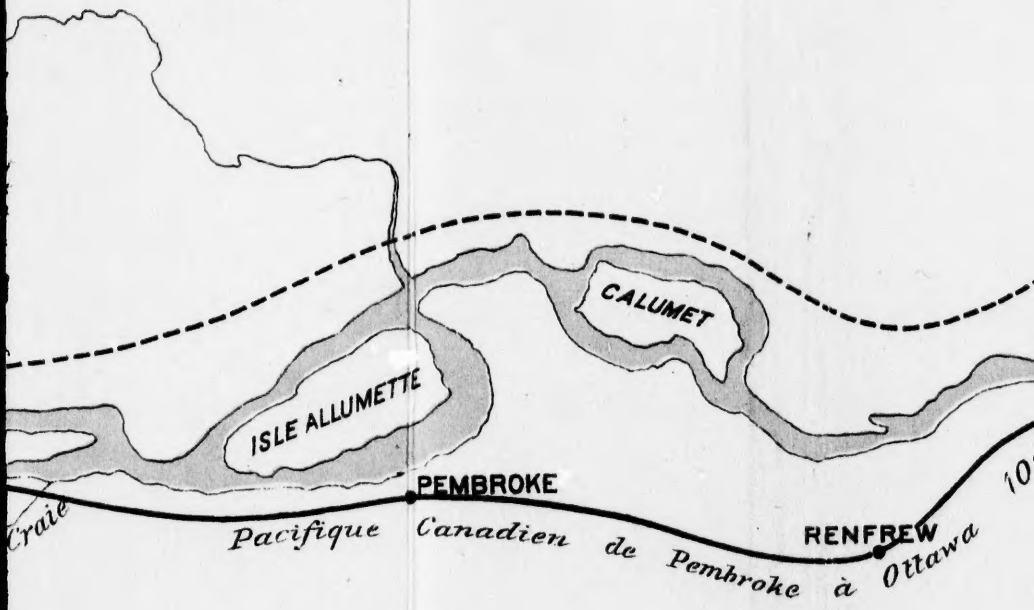
CALUMET
ISLE ALLUMETTE
PEMBROKE
RENFREW
Pacifique Canadien de Pembroke à Ottawa

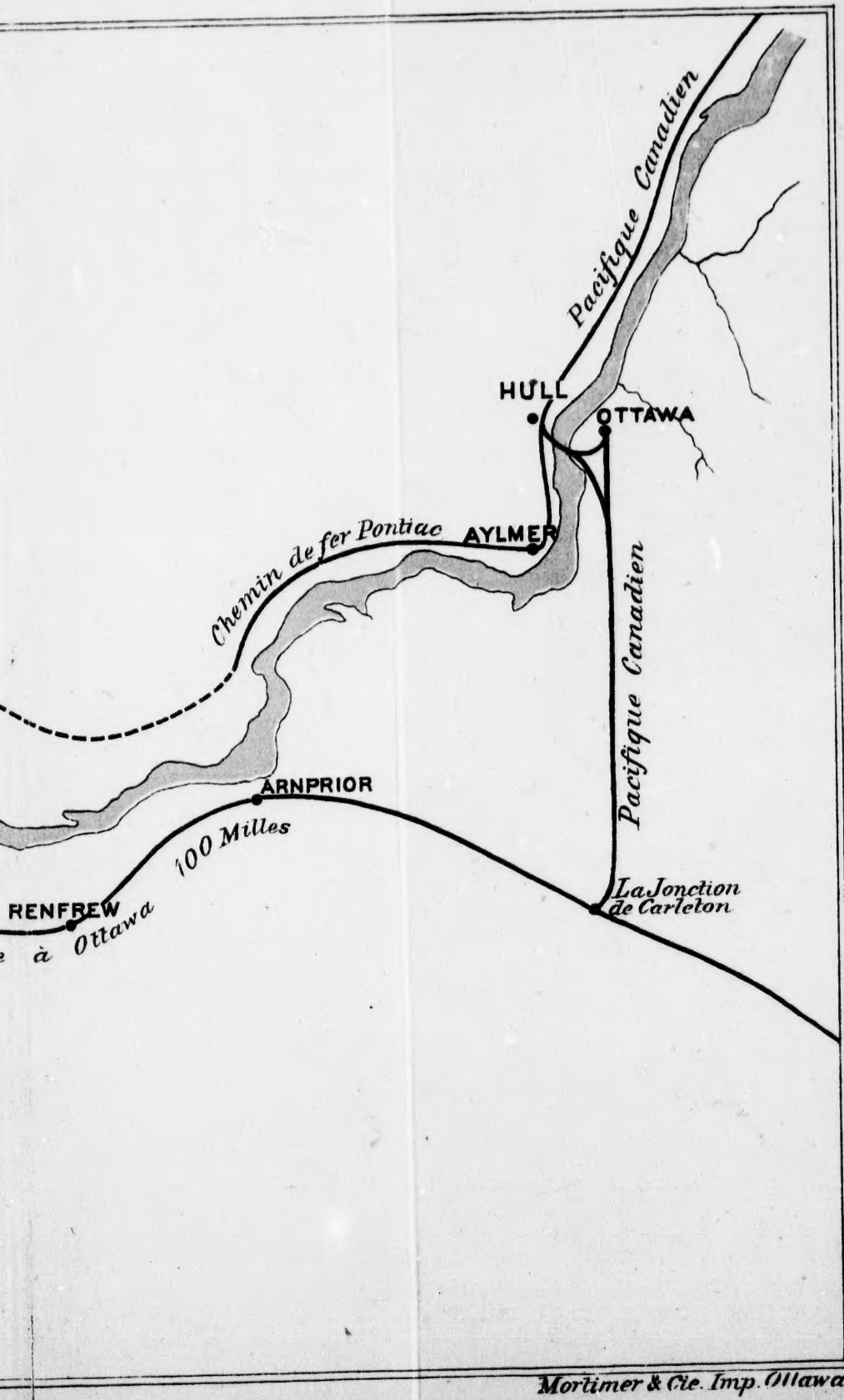

Mortimer & Cie. Imp. Ottawa.

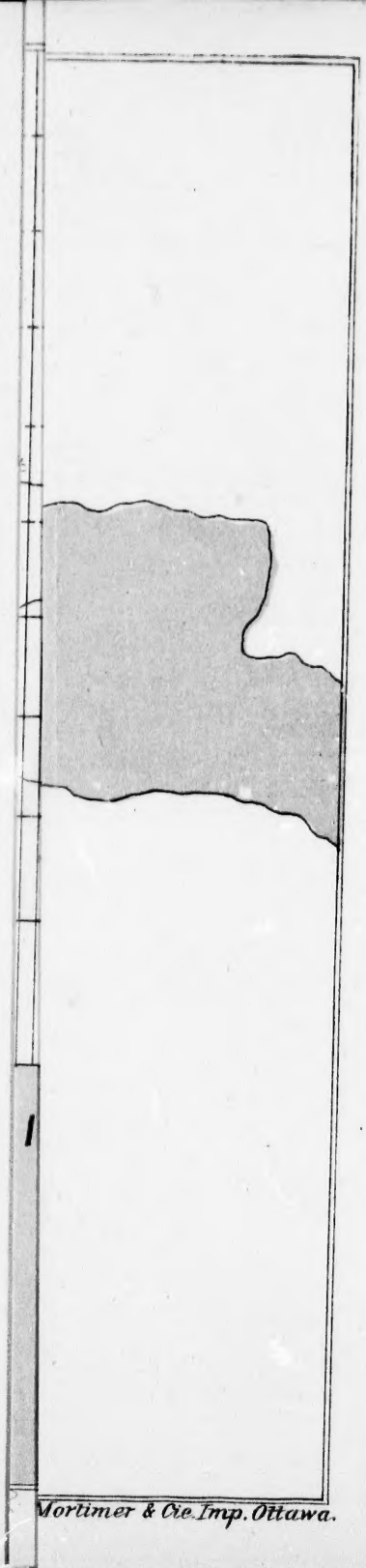

Mortimer & Cie. Imp. Ottawa.

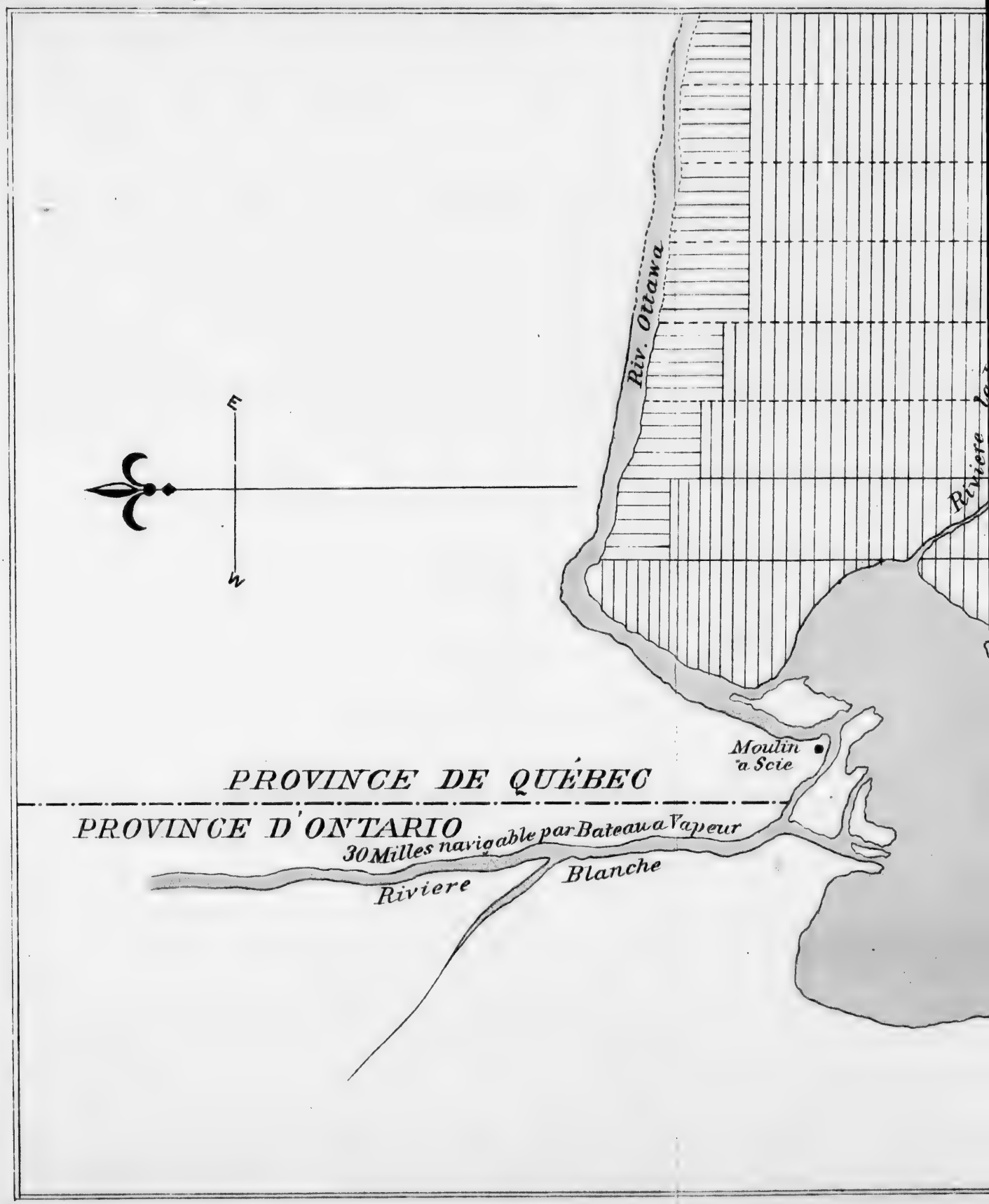
E
W
Riv. Ottawa
Riviere
Moulin
a Scie
PROVINCE DE QUÉBEC
PROVINCE D'ONTARIO
30 Milles navigable par Bateau a Vapeur
Riviere
Blanche

GUIGUES
DUHAMEL
Chemin du Lac
Rivière la Loutre
Loutre
branche Est
Bonarkan Sagi
Mine d'Argent
GRANDE ILE
Ile du Chef
LAC TEMISKAMING
ILE BRULÉE
Moulin a Farine
X
IX
VIII
VII
VI
V
IV
III
II
I

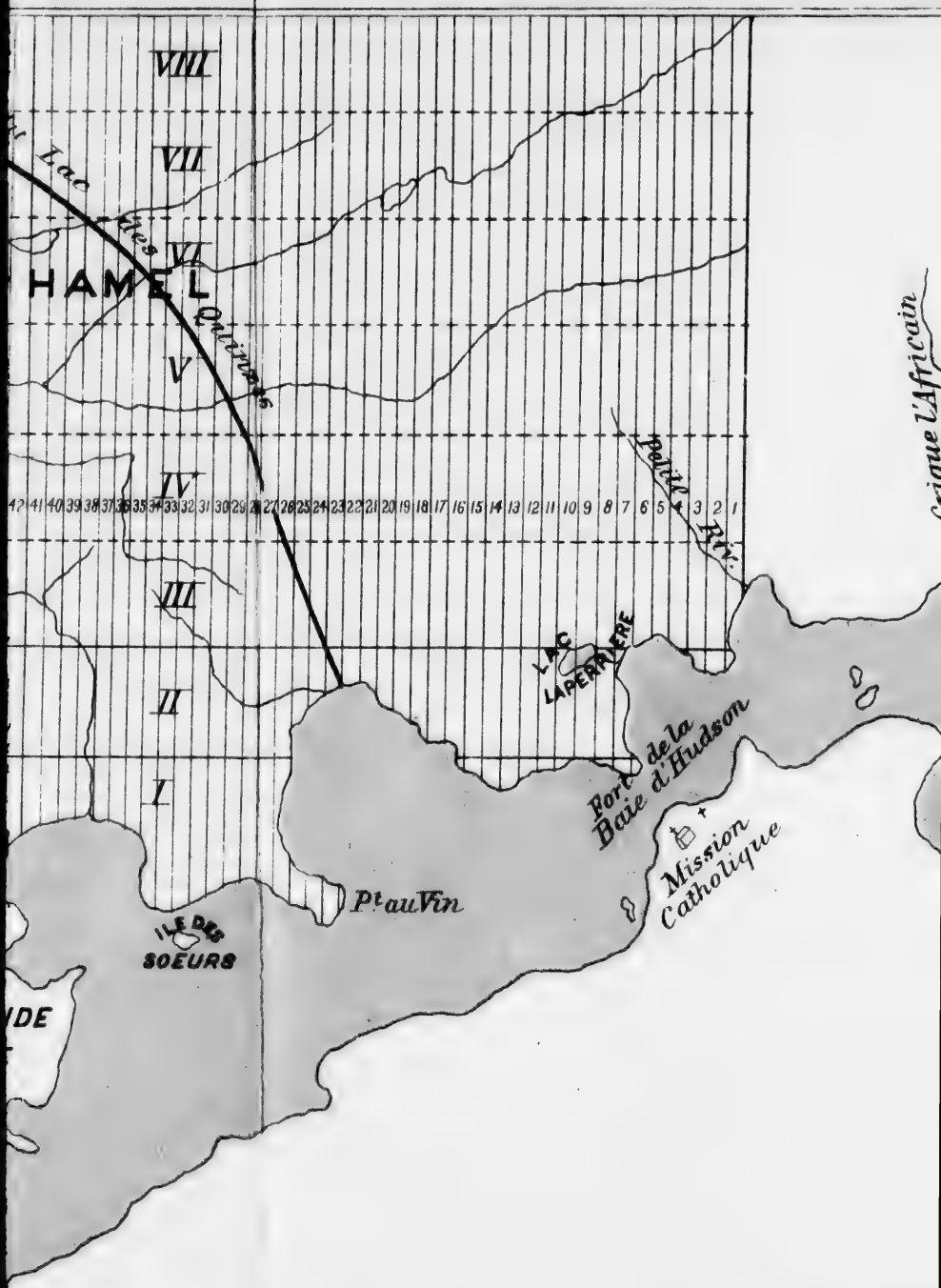
VIII
VII
VI
V
IV
III
II
I
HAMEL
Lac des Quinze
Petit Riv.
LAC LAPERRIERE
Port de la Baie d'Hudson
Mission Catholique
Pt au Vin
ILE DES SOEURS
IDE

Mortimer & Cie. Imp. Ottawa.

SOCIÉTÉ

—DE—

COLONISATION

—DU—

LAC TEMISKAMING

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE NOS SEIGNEURS LES EVEQUES D'OTTAWA ET DE PONTIAC

PUBLIÉ PAR LE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DU CANADA
A OTTAWA.

1885

1885
(21)

BUREAU DE DIRECTION :

PRÉSIDENT, RÉV. PÈRE P. E. GENDREAU, PROCUREUR, COLLÈGE D'OTTAWA,

VICE-PRÉSIDENT, P. H. CHABOT, MARCHAND, OTTAWA,

DIRECTEURS : RÉV. P. U. POITRAS, SUPÉRIEUR, MAISON DES OBLATS, MATTAWA ; A. LAPERRIÈRE, EMPLOYÉ CIVIL ; ALP. BENOIT, EMPLOYÉ CIVIL ; F. R. E. CAMPEAU, CHEVALIER DU SAINT SÉPULCRE ; CHS DESJARDINS, ÉCHEVIN.

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, J. L. OLIVIER, EMPLOYÉ CIVIL.

AU LAC TEMISKAMING

OU EST CETTE REGION NOUVELLE ?

Le mot Témiskaming signifie en sauvage *eau profonde.* Ce fut le nom donné à un lac qui n'est autre qu'un élargissement de la rivière Ottawa sur une longueur de 75 milles et sur une largeur variant de un à dix milles.

Quelques géographes ont dit que le lac Témiskaming est la source de l'Ottawa. Ils ont fait erreur. La rivière prend sa source à la hauteur des terres et ne fait que traverser ce lac, après avoir déjà roulé ses eaux sur une distance de 500 milles.

Mais quoi qu'il en soit de ces données, un voyageur partant d'Ottawa aurait d'abord à faire deux cents milles en chemin de fer. Après ce parcours, il arriverait à Mattawan, petite ville de la province d'Ontario, dont la population est aux deux tiers canadienne-française.

Rendu là, en été, il ne trouverait plus à sa disposition qu'une voie praticable, celle de l'Ottawa, et il lui faudrait, pendant 100 milles, échanger la vapeur contre la rame. Bientôt il n'en sera plus ainsi. Nous le dirons bientôt.

ORIGINE DE LA COLONISATION

Les terres de cette région n'étaient que des terres de chasse et le lac Témiskaming n'était connu que d'un petit nombre de personnes par le fort, bâti sur ses rives, il y a aujourd'hui cent ans, par la compagnie de la Baie d'Hudson pour le commerce des pelleteries, lorsque les Oblats de Marie Immaculée, dont plusieurs membres avaient déjà évangélisé à différentes époques les sauvages de ces endroits, y fondèrent en 1843 une mission auprès du fort, pour s'y dévouer à l'évangélisation des sauvages depuis le lac St Jean jusqu'à la Baie James. Le révérend Père Laverlochère en fut le premier missionnaire résidant. Ce révérend Père est mort au mois d'octobre 1884 après un apostolat fructueux.

Comme toujours, l'Eglise apporta la civilisation. Privés de

secours, les missionnaires durent demander à la culture du sol le pain que l'enfant des bois ne pouvait leur donner. Bientôt, grâce au dévouement de bons frères convers, et à leurs travaux incessants, les RR. PP. Oblats purent non-seulement subvenir à leurs besoins mais encore soutenir un orphelinat, confié aux soins généreux et intelligents des Sœurs Grises d'Ottawa.

Ils ne furent pas les seuls à profiter de la fertilité de la terre. Malgré les difficultés de communication, ils virent plusieurs familles venir s'établir sur les bords du lac et y acquérir par la culture une honnête aisance. Entre autres nous pouvons citer MM. Miron, Lalonde, Polsen, Lafricain, Piché, Bonin, Caya et autres qui tous disent hautement que le succès a dépassé leurs espérances.

A la tête du lac quelques métis écossais, entre autres MM. John Simpson, Basile et Joseph Coconie, et quelques Sauvages Algonquins ont mis de grandes étendues de terre en culture et tous en retirent de grands bénéfices par la vente des produits de ferme aux marchands de bois qui font chantier dans les environs.

MARCHÉ AVANTAGEUX

Les prix obtenus jusqu'à présent pour les produits sont très rémunérateurs. Cette année, à Témiskaming,

Le foin se vend	$35.00	la tonne,
L'avoine do	$0.80	le minot,
Le blé do	1.75	do
Les pois do	1.50	do
Le sarrazin do	1.00	do
Les patates do	1.00	la poche.

Ces prix promettent de se maintenir pour plusieurs années encore, car le réseau de chantiers qui entourent le lac va s'élargissant tous les ans vers le haut de ses tributaires, et assure au colon du Témiskaming le meilleur marché du Canada pour ses produits.

L'automne dernier, M. Miron qui est établi dans le canton Duhamel depuis quatre ans vendait pour $1500 de produits de sa terre après avoir gardé ce qu'il lui fallait pour la subsistance de sa famille et la nourriture de ses animaux. Cet automne M. Miron a une récolte encore plus considérable, et son voisin, M. Lalonde, établi depuis trois ans seulement à Témiskaming a 1400 minots de récolte en blé, avoine et pois, douze à quinze tonnes de foin, et deux cent cinquante poches de patates.

Afin de favoriser davantage l'exploitation des régions si riches en forêts qui s'étendent au nord du lac Témiskaming, le gouvernement fédéral a envoyé cet été M. l'ingénieur Brophy examiner les travaux qu'il y aurait à faire pour améliorer la rivière Ottawa entre le lac Témiskaming et le lac des Quinze et faciliter ainsi la descente du bois. M. Brophy a fait un rapport favorable et les travaux nécessaires vont être poursuivis cet hiver avec vigueur.

LE PREMIER ÉLAN

Jusqu'en 1883, la colonisation de cette région n'avait été qu'une série d'efforts isolés. A cette époque, un jeune prêtre aussi intelligent que zélé, le R. P. Paradis, explora la vallée du lac Témiskaming et démontra qu'une quarantaine de riches paroisses pourraient facilement s'y fonder.

Sur sa demande, le R. P. Gendreau, procureur du collège d'Ottawa, fut envoyé par ses supérieurs faire l'exploration de ces terres. Ce révérend Père, nouvellement entré dans la Congrégation des Oblats, était l'homme voulu : il avait établi une dizaine de paroisses nouvelles dans les cantons qui forment aujourd'hui le diocèse de Sherbrooke et acquis, dans ce ministère, une expérience précieuse.

Il constata en effet que la région du lac Témiskaming offrait un vaste champ à la colonisation, mais ne se dissimula pas les obstacles qu'il y aurait à surmonter.

Ne faudrait-il point lutter contre des intérêts tout autres ? Et puis, quelles difficultés n'y aurait-il point à vaincre pour établir des moyens de communication ?

Le R. P. Gendreau ne se laissa point arrêter par ces obstacles et, à son retour, il adressa à ses supérieurs un rapport dans lequel il endossait les dires du R. P. Paradis sur la facilité du défrichement et la richesse du sol. Mgr l'Evêque d Ottawa, dont le cœur bénit tout mouvement généreux, convoqua une assemblée dans son palais épiscopal et soumit aux personnes intéressées dans cette œuvre religieuse et patriotique un rapport du R. P. Paradis imprimé depuis sous le titre de " La Région du Témiskaming."

De ce jour date, on peut le dire, le projet de fonder une société de colonisation du lac Témiskaming.

SOCIETE DE COLONISATION

Dès le mois de septembre suivant (1884) le R. P. Paradis organisait une excursion à Témiskaming, mais pour des causes

qu'il serait inutile de relater ici, l'excursion fut remise au mois d'octobre. Sur ces entrefaites arrivèrent de Paris à Ottawa deux messieurs en cherche de terrains propres à la colonisation et chaudement recommandés par un ami sincère du Canada, M. Claudio Jannet. Accompagnés du R. P. Paradis, de M. Laperrière, de M. Armstrong et de plusieurs autres personnes, ces messieurs profitèrent de l'occasion qui se présentait, se rendirent au lac Témiskaming et en revinrent enchantés. Ce fut l'occasion d'un mouvement en avant dans l'organisation de la Société. Une assemblée des principaux citoyens s'intéressant à cette œuvre fut convoquée au palais épiscopal d'Ottawa vers la mi-novembre et un rapport verbal fut fait par les expéditionnaires. Séance tenante, un comité composé du R. P. Gendreau, de MM. Laperrière, Chabot et du regretté M. Ennis, fut chargé de préparer les règlements et constitution de la nouvelle Société.

Ce comité se mit à l'œuvre sans retard, et bientôt dans une séance convoquée sous le haut patronage de Nos Seigneurs les Evêques d'Ottawa et de Pontiac, il eut le plaisir de voir ses statuts adoptés sans une seule voix discordante.

Bien plus, à cette même séance, 85 membres se firent inscrire dans la Société et donnèrent ainsi une approbation non douteuse et d'un grand poids à ces règlements et constitution.

Toujours sous le haut patronage des deux évêques intéressés, NN. SS. les Evêques d'Ottawa et de Pontiac, la société fut définitivement organisée, et le 12 décembre 1884, elle élut les officiers suivants :

Président, le Rév. Père P. E. GENDREAU, O. M. I.

Vice président, M. P. H. CHABOT.

Directeurs, MM. AUG. LAPERRIERE, F. R. E. CAMPEAU, ALPH. BENOIT, CHS. DESJARDINS, Rév. Père U. POITRAS, O. M I.

Secrétaire-trésorier, M. J. L. OLIVIER.

CE QU'A FAIT LA SOCIÉTÉ

Une fois la société organisée, il s'agissait de se mettre à l'œuvre et de s'y mettre sans retard.

Le grand obstacle à la colonisation du lac Témiskaming, est, nous l'avons dit, la difficulté des communications entre Mattawan et Témiskaming.

La seule voie de communication sur cette distance de 100 milles est la rivière Ottawa, si l'on excepte cependant une dizaine de

milles de chemin carrossable, depuis Mattawan jusqu'au rapide des Erables. La navigation de ces 100 milles étant interrrompue à différents endroits par les rapides de la *Mi-Charge*, de *la Cave*, des *Erables*, de *La Montagne* et du *Long Sault*, et ne pouvant se faire en conséquence que dans des embarcations à rames, la société de colonisation a compris que c'était sur ce point qu'elle devait concentrer ses efforts.

Déjà, sur la demande du Rév Père C. A. M. Paradis, et grâce à la puissante influence de Sir Hector Langevin, des explorations ont été faites par le gouvernement fédéral. Le rapport de l'ingénieur envoyé par le gouvernement fut favorable et on peut espérer qu'un jour viendra où de grands travaux hydrauliques seront exécutés et rendront la rivière Ottawa navigable de Mattawan au lac Témiskaming.

La réalisation du plan du Révérend Père Paradis, c'est-à-dire la construction d'une digue au rapide de *La Montagne* et l'abaissement du lac Témiskaming au moyen de certains creusages à la tête du *Long Sault*, aurait non-seulement pour effet d'établir une navigation ininterrompue, mais encore d'assécher à la tête du lac Témiskaming, des milliers de terres d'une richesse inépuisable, de véritables prairies du Nord-Ouest qui seraient une grande richesse pour le pays. Ceux qui ont fait partie de l'excursion au lac Témiscaming' organisée cet automne par la société de colonisation, ont eu occasion de voir par eux-mêmes le peu de profondeur de l'eau qui recouvre les grandes baies à la tête du lac. A l'époque de cette excursion il n'y avait pas plus d'un à deux pieds d'eau dans ces baies.

Mais tout en attendant ces travaux importants la société de colonisation s'est adressée au gouvernement fédéral pour obtenir une subvention en argent pour la construction d'un chemin de fer de six milles, destiné à éviter le portage le plus long et le plus difficile, celui du *Long Sault*, et faciliter ainsi les communications entre le lac des *Sept-Lieues* et le lac Témiskaming.

Grâce au bon vouloir des autorités fédérales pour tout ce qui tend à l'avancement du pays, grâce surtout à la protection efficace accordée au projet par Sir Hector Langevin, le puissant appui des Canadiens, ainsi qu'à celle de l'honorable M. Pope, ami personnel du Révérend Père Gendreau, une subvention de $3200 par mille a été accordée par le Parlement fédéral pour la construction de ce chemin de fer. L'honorable M. J. J. Ross, premier ministre

de la province de Québec, avait déjà accordé une somme de $2500 à la société de colonisation pour commencer ce chemin.

La société s'est mise résolument à l'œuvre. M. Paul T. C. Dumais, ingénieur civil, a été chargé de faire le tracé de ce chemin, et ses plans ont été soumis au ministre des chemins de fer, qui les a trouvés extrêmement bien faits, et parfaitement réalisables.

La société a demandé immédiatement des soumissions, et les travaux de construction vont être poursuivis avec vigueur cet automne et cet hiver. Il y a tout lieu d'espérer que le chemin sera terminé et mis en opération au mois de Septembre prochain.

M. P. Bouillianne, de Hull, qui est l'entrepreneur de ce chemin de fer y travaille actuellement avec une centaine d'hommes.

Mais ce n'était pas tout d'avoir un chemin de fer au *Long Sault*, il fallait une navigation plus rapide qu'à la rame pour y arriver.

D'après les conseils du président de la société de colonisation, M. le capitaine Bergeron a mis sur le lac des *Sept Lieues* au mois de Septembre de cette année, un bateau à vapeur de cinquante pieds de longueur qui fait un voyage tous les jours, aller et retour, depuis le rapide de la *Montagne* jusqu'à celui du *Long Sault*. Pour ceux qui seraient étonnés d'apprendre que dans ce pays encore nouveau un bateau à vapeur fasse déjà un voyage tous les jours, nous devons dire que M. Bergeron a obtenu dès les premiers jours le transport des provisions pour les chantiers de bois du haut de l'Ottawa, transport qui ne se faisait auparavant que dans des embarcations à la rame ou pendant l'hiver.

L'automne prochain, lorsque le chemin de fer du Long Sault sera construit une ligne de transport rapide et régulière sera établie. La diligence qui ne se rend aujourd'hui qu'au rapide des *Erables*, le chemin carrossable n'étant pas fait plus loin, se rendra alors jusqu'à la tête du rapide de la *Montagne*. Là on prendra sur le lac des *Sept Lieus* le bateau à vapeur de M. Bergeron, puis le chemin de fer du Long Sault et enfin le bateau à vapeur sur le lac Témiskaming. En résumé, un voyage qui a demandé jusqu'à cet automne, avant l'entreprise de M. Bergeron, deux et trois jours de temps pourra se faire en dix et douze heures seulement.

Par cet exposé on voit que la société de colonisation est loin d'être restée inactive depuis sa fondation. Aussi sait-elle les ressources de la région qu'il s'agit d'ouvrir.

500

. C.
e ce
s de
nent

t les
cet
min
ain.
che-
mes.
ault,
iver.
ion,
mois
ante
our,
Pour
core
ours,
ours
ut de
des

Sault
sera
apide
n, se
à on
e M.
ateau
qui a
eron,
eures

t loin
le les

AVANTAGES RELIGIEUX

L'*Eglise* ? Le *Prêtre* ? Voilà la première question adressée par le colon quand on lui parle d'un pays nouveau. A Témiskaming les habitants ne sont pas privés des secours de notre sainte religion. Sur la rive sud du lac, en face du fort de la compagnie de la baie d'Hudson, s'élève une église plus que magnifique pour le pays.

L'intérieur en est peint avec beaucoup de goût, et on y entend les accords de l'orgue comme dans les églises des villes. La communauté des Pères Oblats dessert cette église ainsi que les missions sauvages environnantes et la communauté des Sœurs Grises d'Ottawa y a établi tout auprès un hôpital et un orphelinat.

Nos colons trouvent donc là tout ce dont ils ont besoin sous le rapport religieux et scolaire. Si l'église est encore un peu éloignée pour quelques-uns, elle ne le sera plus avant longtemps, car dès l'été prochain, les Révérends Pères Oblats construiront une église dans le canton Duhamel, et une chapelle à la tête du lac sur la réserve des Sauvages.

SOL

Quant aux qualités du sol, nous ne saurions en donner un meilleur aperçu qu'en appelant à notre aide le précieux témoignage du R. P. Paradis qui a parcouru et étudié cette région en tous sens. Voici ce qu'il disait dans un rapport adressé à Sa Grandeur Mgr Duhamel et publié en brochure l'an dernier :

" Sol d'une richesse sans égale dans toute la vallée de l'Ot-
" tawa. Terre grise, noire et jaune : pas une seule pierre sur des
" étendues de vingt à trente milles carrés. Des étendues sembla-
" bles ne sont que des prairies dénuées de bois et faciles à égouter,
" ou bien encore de vastes brulés où les arbres sont déracinés et
" jetés à la renverse ; chose remarquable, en très peu d'endroits
" la terre parait avoir souffert des ardeurs de l'incendie: l'humus
" y est parfaitement intact et d'une profondeur dépassant partout
" six pouces ; cette riche couche de terre noire repose toujours
" sur une terre grise profonde très friable et douée elle-même
" d'une grande fertilité.....Le fait est que la terre y est de
" première qualité, arrosée çaet là par de jolis petits ruisseaux,
" et exposée en pente douce au soleil du midi. "

M. L. O. Armstrong, l'agent de colonisation du Pacifique Canadien, qui a visité tout le Nord-Ouest jusqu'aux Montagnes Rocheuses, disait en visitant cette région, l'automne dernier :"Je
" n'ai rien vu au Nord-Ouest de plus beau que ce sol, c'est une
" terre à blé et à pois des plus belles."

Le témoignage des colons résidents est unanime à déclarer ce sol d'une grande fertilité.

CLIMAT

Le climat est favorable à la culture de toute espèce de céréales. Le R. P. Paradis ajoute à ce sujet : " Je ne vois pas " grande différence entre le climat de Témiskaming et celui " d'Ottawa, si ce n'est peut-être pour le premier que les chaleurs " de l'été y sont délicieusement tempérées par le voisinage des " grandes eaux."

Les travaux agricoles se commencent généralement vers la mi-avril et en hiver, il est bien rare que la neige atteigne une épaisseur de trois pieds.

On verra par le tableau suivant, fourni par le R. P. Prévost, O. M. I., supérieur actuel de la mission de Témiskaming, que la débâcle des glaces du lac a eu lieu durant les vingt dernières années à une époque favorable.

1865... 6 mai	1870...25 avril	1875...15 mai	1880...15 mai
1866...15 mai	1871... 8 mai	1876... 8 mai	1881... 9 mai
1867...16 mai	1872...15 msi	1877...12 mai	1882...13 mai
1868...17 mai	1873...12 mai	1878...10 mai	1883... 8 mai
1869...12 mai	1874...26 mai	1879...18 mai	1884... 7 mai

" La moyenne est donc vers le 12 ou 13 mai. Le Rév. Père " ajoute : Il ne faut pas oublier que ces dates ne sont que pour " l'*entière disparution* des glaces et que déjà depuis plus de huit " jours (1) les canots voguent en plusieurs endroits du lac. "

Somme toute, cette région ne présente aucun obstacle à l'agriculture que sa situation au nord pouvait faire craindre à certaines personnes ; au contraire, elle est plus favorisée que bon nombre de places de la province de Québec et d'Ontario, réputées agricoles par excellence.

RESSOURCES

Un chemin carrossable traverse tout le canton *Duhamel* depuis le lac Témiskaming jusqu'au lac des Quinze, vers le nord, sur une distance de 27 milles. Ce chemin conduit aux chantiers de M. Allant Grant. Le littoral du lac sur une profondeur variant de deux à trois milles est brisé et montagneux ; au delà, ce sont d'immenses plateaux et vallées déboisés, et où par conséquent les chemins sont tout faits. Il ne s'agit que de les clôturer.

---

(1) La lettre du Révérend père donnant ces renseignements est datée du 12 avril 1885.

Les chantiers de bois, des deux côtés du lac, emploient un grand nombre de travailleurs et sont un marché tout prêt pour écouler les produits du colon.

Il y a actuellement une scierie, propriété de M. Latour qui possède en outre un petit bateau à vapeur pour les besoins de son industrie. Il y a aussi un moulin à farine à la tête du lac, et il y a place pour en construire cinquante autres de toutes sortes, soit à la tête du lac, sur la rivière *Ottawa* ou sur la rivière *La Loutre*, qui arrose, en se bifurquant, toute cette région.

Le gibier à poils et à plumes, comme on le pense bien, ne manque pas et le poisson de toute espèce abonde dans le lac et les rivières. On y trouve l'éturgeon, le poisson blanc, l'anguille, le brochet, le hareng d'eau douce aussi bon, dit-on, que celui de la mer, l'achigan et surtout le doré.

Il y a une mine d'argent sur le bord du lac même, partie dans le canton *Duhamel* et partie dans celui de *Guigues*. Cette mine est exploitée actuellement par M. Ed. Wright. Son produit est tellement riche en argent et en plomb, que M. Wright va remplacer cet hiver ses marteaux à vapeur par un fourneau dans lequel il fondra le minérai. Les produits analysés jusqu'à ce jour ont donné 28 onces d'argent par tonne. M. Wright aura besoin de charbon de bois que pourront lui fournir les colons qui ont du bois sur leurs terres. M. Wright emploie actuellement une douzaine d'hommes aux travaux de sa mine.

Deux autres mines, une d'argent et une de cuivre ont été découvertes dans les montagnes qui bordent le lac. Elles ne sont pas encore exploitées mais elles le seront quand la navigation aura été améliorée et que nous aurons une population plus nombreuse.

En attendant la construction des chemins de fer qui finiront par y arriver, les produits de toute cette vaste région auront leur débouché naturel par le lac pour atteindre les centres populeux de Québec et d'Ontario. Placez dans cette région fertile quelques centaines, ou encore mieux, quelques milliers de colons et nécessairement les places commerciales sur le littoral du lac surgiront, et alors nous aurons nos villes du Témiskaming ; une autre province française, si on le veut, sortira de ce mouvement de colonisation au nord, s'étendant du lac Témiskaming au lac St Jean et au delà.

Emparons-nous donc au plus vite de ce riche patrimoine, tandis qu'il en est encore temps ; demain sera peut-être trop tard, car nous n'y serions plus que les valets au lieu d'y être les maîtres.

CONDITIONS D'ETABLISSEMENT

La société a maintenant deux cantons, *Duhamel* et *Guigues*, à coloniser. L'arpentage du canton *Duhamel* est terminé ; celui du *Guigues* le sera l'été prochain. En se reportant aux cartes placées en tête de cette brochure, on pourra se faire une idée exacte des lieux. Tout colon qui voudrait prendre des lots, soit pour lui ou pour ses enfants, devra s'adresser au secrétaire de la société à Ottawa. Tout colon sera tenu de prouver sa bonne foi en commençant de suite ses défrichements ou en prenant des arrangements avec la société. Les lots sont de cent acres chacun ; le prix de chaque lot est de $30 et le paiement en cinq versements annuels de $6. Mais, afin d'aider autant que possible les colons qui ont peu de moyens, la société a obtenu du gouvernement de Québec que les paiements à faire par nos colons ne commencent à être exigibles qu'au printemps de 1888.

Tout colon qui désirerait visiter cette région avant d'acheter ou pour s'y rendre avec sa famiile, pourra obtenir un billet de colon à prix réduit en s'adressant à M. L .O Armstrong, agent de colonisation du Pacifique Canadien, à Montréal.

Le service régulier de la malle entre Mattawan et Témiskaming se fait une fois la semaine. La société a pris des arrangements avec l'entrepreneur de ce service pour le transport des colons à prix réduit. Le départ de la malle a lieu de Mattawan tous les mardis à sept heures du matin.

PROGRÈS DE COLONISATION

Un pays qui présente autant d'avantages ne devait pas manqué d'être colonisé promptement aussitôt qu'une société aurait pris la direction du mouvement. Aussi les colons n'ont-ils pas tardé à venir en nombre considérable. Jusqu'à l'automne dernier, il n'y avait pas de colons établis au delà du troisième rang du canton *Duhamel*, mais à cette époque, M.M. Fournier et et Mesnard, de Hull, à l'instigation du Révd Père Paradis s'enfonçaient courageusement dans l'intérieur du canton à quatre milles et demi du rivage, dans un endroit où les travaux de défrichement sont pour ainsi dire au trois quarts faits. En quelques jours ces courageux colons avaient bâti une cabane en bois rond ou *chantier*, et se mettaient ensuite bravement au travail. En vingt-neuf jours d'ouvrage à eux deux ils firent dix sept acres de terre neuve sans y laisser une souche. Au mois de novembre ils retournaient à Hull et remontaient avec leurs familles, pendant

l'hiver, se fixer définitivement sur leurs lots. Ce printemps leur exemple a été suivi par plusieurs autres colons dont quelques uns sont venus de St Jérôme, comté de Terrebonne, et d'autres d'aussi loin que Chicoutimi. Tous choisissent de préférence leurs lots dans les cinquième, sixième, et septième rangs, en raison de l'extrême facilité du défrichement.

M. Auguste Laperrière, un zélé directeur de notre société avait pris ses lots, dès l'automne dernier dans une belle baie près du fort de la compagnie de la Baie d'Hudson. Il y a fait faire, cet été, des défrichements considérables, et s'y est rendu lui-même, cet automne, avec ses fils. M. Laperrière a fait construire une habitation, et ses fils y sont restés pour y continuer les travaux.

M. Charles Panet, un de nos membres les plus actifs, a fait faire aussi cet été des travaux de défrichement considérables sur ses lots, et ses deux fils, M. M. Horace et Maurice, s'y sont définitivement fixés comme colons.

La société de son côté n'est pas inactive, et fait faire des défrichements sur les lots de ses membres. Les colons qui ont peu de moyens, et qui veulent défricher de la terre pour la société, à raison de $10 de l'acre ont ainsi l'avantage de pouvoir gagner facilement la subsistance de leur famille, tout en faisant marcher de pair les travaux de culture sur leurs lots propres.

M. Zoel Dumais, un riche citoyen de Mattawan, établi depuis l'été dernier dans le canton *Duhamel*, emploie aussi un grand nombre de colons au défrichement et à la culture de ses lots. M. Zoël Dumais a maintenant 100 acres en culture. L'extrait suivant de relation de voyage faite par M. Auguste Laperrière, fera voir plus en détail les avantages de cette régiou.

"Le lendemain, 2 novembre, 1884 après la messe, mes compagnons se disposent à aller à la Pointe-au-Vin, à six ou sept milles de la Mission. Pour moi, fatigué de mon voyage de la veille, je reste à la maison et je cause avec M. Zoël Dumais, établi ici depuis le mois d'avril dernier. Ce monsieur, qui a quelques moyens, est venu ici avec trois engagés. Il a pris six lots et s'est mis de suite à faire de l'abattis. D'avril à juin, il a fait quarante acres qu'il a ensemencés un peu à la diable, n'ayant pas les instruments nécessaires. Les semences faites, il s'est construit une maison de 36 sur 20 et une grange de 33 sur 42, puis s'est remis de nouveau au défrichement. Quand le temps des récoltes fut venu, il recueillit le fruit de ses semences—trois cents minots de grains—puis il reprit ses travaux de défrichement et à la fin d'octobre, il

avait cent acres en état de culture. Toute cette installation, qui comprend la construction des bâtiments, le transport du ménage, l'achat de quelques instruments d'agriculture, tels que charrue, herse, pioches pelles, enfin l'indispensable et le salaire aussi bien que la nourriture de ses engagés, lui a coûté $2000, dont il faut déduire $300, produit de sa récolte. Ce cas ne prouve-t-il pas que la terre est facile à faire et d'un bon rendement. "

RAPPORT

—o: DU :—

REV. P. E. GENDREAU O. M. I.,

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ DE COLONISATION DU LAC TEMISKAMING.

———:o:———

AUX DIRECTEURS ET MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs,

De bonne heure, le printemps dernier, il a été décidé que j'irais faire une nouvelle exploration des cantons Guigues et Duhamel, que j'avais déjà visités, il y a deux ans, et que nous avons depuis obtenus comme terrain réservé aux colons de notre société.

Je devais visiter les colons déjà établis sur nos réserves et choisir les lots sur lesquels nous voulions commencer les défrichements pour les membres de la société.

Depuis qu'il est question de Témiskaming, M. A. E. Guay, notaire, de St Jérôme, m'avait écrit à plusieurs reprises, demandant des informations sur ce pays et manifestant le désir de m'accompagner lorsque je visiterais ces cantons.

Aussi lorsque mes occupations me permirent d'entreprendre ce voyage, je n'eus qu'à fixer l'heure du départ, et M. le notaire, ainsi que deux autres explorateurs, m'attendaient à la station du chemin de fer le 29 juin dernier, et immédiatement nous nous mîmes en route pour Mattawau où nous arrivâmes le même soir.

Le Rév. Père Poitras, un de nos plus zélés et utiles directeurs, se chargea d'organiser l'expédition et le lendemain après midi (30 juin) au nombre de sept, nous montions dans notre frêle embarcation, puis vogue la galère du côté de Témiskaming.

Après une navigation assez pénible, où la plupart du temps nous avons nagé entre deux eaux, l'eau du ciel et l'eau du lac nous arrivons à Témiskaming. Naturellement nous allons à la maison de tout le monde, c'est-à-dire à la résidence des RR. PP. Oblats. Ce n'est pas à moi à faire l'éloge de ces braves missionnaires, de ces dévoués Frères Convers, de ces charitnbles Sœurs Grises, qui depuis plus de vingt ans se font tout à tous et tiennent table ouverte à tous les voyageurs, traitant bien les corps pour attirer les âmes, mais Monsieur le notaire trouverait mon rapport incomplet, si je ne me faisais pas l'interprète de son admiration pour la cordiale hospitalité qui nous a été offerte tout le temps de notre voyage.

Nous étions attendus depuis longtemps, aussi tout était prêt pour commencer notre exploration le lendemain matin de notre arrivée. M. l'arpenteur Dumais venait de terminer l'arpentage du canton Duhamel et nous attendait pour nous piloter dans les coins du canton qu'il connaissait comme son *Pater*. Nous prenons note de tous les lots propres à la culture, nous traçons, sur la carte, la conformation des monticules qui ne sont qu'une masse de rochers incultes, où les bleuets seuls ont droit de *cité*, nous visitons les colons. Enfin, après trois jours de marche, nous compilons nos notes nous coordonnons nos statistiques recueillies de la bouche des colons, et aujourd'hui je suis heureux, très heureux, de vous communiquer les détails et les chiffres ci-dessous dont je puis garantir l'exactitude.

Notre exploration s'est bornée au canton *Duhamel*. Ce canton et les îles qui l'avoisinent forment une superficie de 10 milles de longueur par 7 milles de profondeur, soit à peu près 50,000 acres de terre.

De ce chiffre il faut retrancher à peu près 12,000 acres comme impropres à la charrue à cause des montagnes, des lacs et des rivières, laissant 38,000 acres de terre de première qualité, sans une seule roche ni une côte, où un cheval ne pourrait pas monter 1500 à 2000 livres pesant.

Il n'y a pas de chaines de montagnes dans ce canton, ce sont plutôt de petites montagnes de rochers presque ronds, toutes séparées les unes des autres par de riches vallées dans lesquelles vous marchez pendant des milles sans pouvoir trouver une seule roche. Il sera très facile de faire des chemins dans toutes les directions et cela sans avoir à gravir une seule côte. Quant à la qualité du sol, M. Dumais, qui vient de passer trois ans à arpenter

emps
nous
aison
ts. Ce
de ces
s, qui
table
pour
pport
ation
ps de

pour
ivée.
nton
ns du
te de
e, la
hers
s les
notes
e des
vous
puis

nton
es de
acres

mme
des
sans
nter

sont
outes
elles
eule
les
à la
nter

les vastes prairies du Nord-Ouest est absolument de la même opinion que M. Armstrong, agent d'imigration du Pacifique et qui a visité nos cantons en compagnie de M. Laperrière.

Tous deux, après avoir visité le Nord-Ouest et Témiskaming s'accordent à dire que c'est la même qualité de terre, la même richesse de sol. Un des nouveaux colons, pour me prouver l'excellence de sa terre, en prit une poignée qu'il serra dans sa main en disant " voyez mon Père, terre qui pelote rend du blé qui minote. "

En effet, cette terre grise et noire naturellement si friable, et qui repose sur une couche de glaise bleue, conserve facilement l'empreinte de la main comme du mastic amolli.

Voici maintenant le résumé des informations prises par M. l'arpenteur Dumais et moi, et le tableau comparatif de ce qu'il y avait dans le canton Duhamel en 1875, 1882 et 1885:

	1875		1882		1885	
Acres en culture.....	10	15	130	144	850	1097
Acres en prairie.....	5		14		247	
Minots de semence.....	18		101		1131	
Bâtisses construites....	6		24		67	
Lots avec défrichements	3		18		70	
Familles résidentes.....	3		11		37	

Je ne parle pas des jeunes gens, qui à l'heure qu'il est, sont à faire des défrichements sur leurs lots, à bâtir de petites maisons, à préparer un nid pour une compagne fidèle qui viendra avant longtemps faire leur bonheur.

Ces chiffres, dont je puis garantir l'exactitude, parlent d'eux-mêmes et n'ont pas besoin de commentaires. Cependant, malgré ce beau succès je dois vous avouer que j'ai été loin de forcer la note pour encourager les colons à s'y rendre immédiatement. J'ai voulu d'abord faire disparaître les deux grands obstacles qui s'opposent à notre colonisation: 1o manque de communications excepté le canot et les portages. 2o manque de ligne régulière de transport.

Pour obvier à cet inconvénient le Rév. Père Paradis alors missionnaire à Témiskaming et le premier qui ait attiré l'attention du public sur la richesse de ce pays, avait suggéré le plan de faire construire une digue qui en noyant le Long Sault donnerait une navigation pour bateau à vapeur d'au moins 125 milles de longueur sans interruption. Mais dans les circonstances actuelles le gouvernement n'a pas cru pouvoir entreprendre ces travaux, dont le coût,

d'après les estimés de M. l'ingénieur Guérin, s'élèverait à près de deux millions de piastres.

C'est alors que notre bureau de direction a suggéré le plan de faire construire un chemin à lisse (tramway) sur tout le parcours du Long Sault (7 milles de longueur) puis mettre un bateau à vapeur sur le lac Témiskaming et un autre sur le lac des Sept Lieues. Ce dernier plan a été accepté et je suis heureux de vous annoncer que l'honorable Ministre des Chemins de fer, (mon ami personnel), secondé par Sir Hector Langevin, le puissant appui de toute entreprise Canadienne-Française, a fait voter par les Chambres Fédérales, un subside de $25,000.00 pour nous aider à construire un chemin à lisse dans le Long Sault. L'honorable J. J. Ross, Premier de Québec, m'avait déjà accordé une somme de $2,000.00 pour commencer les travaux de ce chemin, et je ne doute pas que l'octroi de terrain que je viens de lui demander pour nous aider à terminer ces travaux, ne reçoive une réponse favorable. Ainsi le succès nous parait assuré, et nous sommes convaincus qu'avant un an, nous aurons entre Mattawa et Témiskaming une ligne régulière de transport par navigation et par chemin de fer qui nous permettra de faire le trajet en une journée.

Voilà donc le premier obstacle surmonté. Quant au second, sur notre demande spéciale, l'honorable Maître Général des Postes a bien voulu établir une ligne régulière et directe de la malle, qui partira de Mattawa tous les mardis matin pour arriver à Témiskaming le mercredi soir. Sur notre recommandation, ce contrat a été accordé à M. Smith, de Mattawa.

Il n'y a donc plus rien qui s'oppose au succès de notre société de colonisation. Nous avons : 1o un sol très fertile et comparable aux prairies du Nord-Ouest; 2o terre facile à défricher. M. Larouche, de Chicoutimi, arrivé à Témiskaming le 4 juin dernier, a eu le temps de défricher, sans laisser une souche, 6 acres de terre et ensemencer 10 minots de grains. 3o Climat favorable. Nous ne remarquons pas de différence notable entre Ottawa et Témiskaming. Le 6 juillet, nous avions des bleuets murs et des patates nouvelles bonne à manger. 4o communication facile et économique; 5o marché excellent pour la vente de nos produits. Les nombreux chantiers de bois qui se font à quelques milles en arrière, offrent aux colons un excellent marché pour ses produits, et un travail rémunérateur pendant la saison de l'hiver.

J'oubliais de mentionner la visite que nous avons faite à la mine d'argent de M. Wright, située partie dans le canton Guigues, partie dans le canton Duhamel, au centre de nos terrains.

Ce Monsieur qui a déjà dépensé $25,000 pour l'installation de machines très puissantes pour l'exploitation de sa mine m'a permis d'apporter quelques spécimens de cette mine, qui ont été analysés par le R. P. Marsan, notre professeur de minéralogie et de chimie, et déclarés comme indices d'une mine riche en argent et en plomb.

Telles sont, Messieurs, les quelques remarques et appréciations qui me sont suggérées par ce dernier voyage. Je puis ajouter que M. le notaire Guay et M. l'arpenteur Dumais partagent mes impressions et mes appréciations.

Collège d'Ottawa, 17 Juillet, 1885.

P. E. GENDREAU, O. M. I

Prés. S. C. L. T.

———:o:———

EXCURSIONS

Outre l'excursion dans laquelle M. Auguste Laperrière a pris une part si considérable, l'automne dernier, et qui a donné l'élan à la formation de la société de colonisation, deux autres excursions ont eu lieu cet automne au lac Témiskaming. La première qui a eu lieu au mois de Septembre, était composée d'une vingtaine de personnes au nombre desquelles le Révérend Père Gendreau, le Révérend Père Poitras, M. Charles Nolin, Shérif à St Jean, M. F. R. E. Campeau, chevalier du St-Sépulcre. M. Auguste Laperrière, M. Charles Panet, et le rédacteur de la *Vallée d'Ottawa*. La seconde, qui était composée de M. le curé Labelle, de M. Hurteau, agent de la colonisation, et de six colons de St-Jérôme, a eu lieu vers la fin d'octobre.

Toutes ces personnes ont été enchantées de la beauté et de la richesse de la région du Témiskaming, et ont confirmé les rapports favorables publiés antérieurement par le Révd Père Paradis, M. Auguste Laperrière et par la Société de Colonisation.

Nous détachons de la *Vallée d'Ottawa* quelques notes sur l'une de ces excursions.

Extraits du rapport de l'excursion du 8 Septembre.

Le lendemain matin, nous partons de l'ile du Chef, pour aller visiter la rivière *Blanche* que nous remontons jusqu'à une douzaine de milles. Cette rivière est navigable pour les bateaux à vapeur, jusqu'à une distance de trente milles à l'intérieur des terres, mais nous en avions assez vu pour juger de la beauté du pays et de l'excellence du sol qui borde chaque côté de la rivière. Ce territoire qui appartient à la province d'Ontario n'est pas encore arpenté, mais le sera prochainement. Le sol que nous avons foulé et examiné à plusieurs endroits y est composé d'une terre grise et jaune de la meilleure qualité et complètement exempte de roches. Les bois francs y poussent en abondance ; le frêne le chêne, l'orme et les aulnes y dominent.....

.....

Dans la soirée, des chœurs se forment et l'on chanta pour la première fois sous la direction du révérend Père Mourier la la chanson suivante composée en notre honneur que nous devions répéter plus d'une fois les jours suivants, pendant nos voyages sur le lac et dans le canton Duhamel ;

A NOS EXCURSIONISTES

Témiskaming aux verts rivages,
Site enchanteur aimé des cieux,
Qui couvrirent tes belles plages,
De biens riches et précieux.

CHŒUR

En te voyant (bis) nouveau domaine (bis)
Que nos cœurs chercha ent tous les jours,
Nous répétons à perdre haleine
Témiskaming, sois nos amours } (bis)

2

Notre esquif sur tes eaux profondes
Vogue longtemps, vogue joyeux,
De voir le sommeil de tes ondes,
Leur lutte avec les vents des cieux.

3

L'"Argo," le "Mattawan" s'efforce
De te connaître en un seul jour,
Plus humble le canot d'écorce
Aime tes baies et ton contour.

4

Les forêts forment ta couronne,
Leur gloire ceint ton front royal,
L'érable son nectar te donne
Les bois le cri de l'orignal.

5

Ici l'on voit la blanche tente.
Du premier roi maître en ces lieux
De l'Algonquin n'ayant pour rente
Que ses filets, son fusil vieux.

6

Devant nous un comptoir se montre
Aux mains de la riche Albion
Avec des fourrures sans nombre
Pour habiller le dieu Mammon,

7

L'industrie avec ses machines,
Ses engins, ses mille ressorts,
Déclare la guerre à tes mines
Dont le Bon Dieu sema tes bords.

8

La hache ici, plus loin la scie
Rivalisent habilement,
La première abat, l'autre crie
Chacune gagne également.

9

Lorsque le printemps de sa brise
Fond nos neiges et nos hivers
Plus d'une cage flotte assise
Sur le grand lac aux bois divers.

10

Mais soudain on voit fuir les faunes
Devant le soc, devant Cérès,
Qui vient changer en épis jaunes
La verdure de tes forêts.

11

De nouveaux enfants te cultivent
Traçant partout de longs sillons
Et pour qu'ils grandissent, qu'ils vivent
Tu leur livres tes millions.

12

Canadiens nous sommes frères
Ensemble, ici nous resterons,
Dans cette baie auprès des Pères
Une cité nous nous ferons.

13

Déjà le char de feu s'apprête,
Pour nous, s'ouvre le grand chemin
Qui des pieds nous mène à la tête
Du glorieux Témiskaming.

14

O sol ! que la croix tutélaire
A couvert de son bouclier,
Baigné des sueurs du missionaire
Nous chanterons sans t'oublier.

En te voyant etc, etc.

Pour montrer que le climat est aussi doux et la saison aussi longue au lac Témiskaming, que dans les autres parties de la province de Québec, nous aimons à mentionner le fait que M. et Madame Farr, qui ont charge du fort de la Baie d'Hudson, y cultivent une grande variété de fleurs très délicates et qu'ils en ont donné un magnifique bouquet au révérend Père Gendreau, lors de la visite que les excursionnistes ont faite au fort au moment de leur départ le 15 septembre.

Après une prière dite sur la tombe du premier missionnaire de la Baie d'Hudson, le révérend Père Laverlochère, mort le 4 octobre dernier à Témiskaming à l'âge de 72 ans, nous nous embarquons sur le *Mattawan.*

C'est avec peine que les excursionnistes ont vu sonner le moment auquel il leur a fallu quitter les bons Pères, les bons frères et les bonnes Sœurs de la mission, ainsi que les braves colons du lac Témiskaming. Pendant que le *Mattawan* s'éloignait de terre ceux que nous laissions sur le rivage saluèrent notre départ par plusieurs décharges de canon et de mousqueterie.

CONSTITUTION ET RÈGLEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DE COLONISATION DU LAC TÉMISKAMING

Art. 1er—L'association fondée sous la constitution qui suit prend le nom de "Société de colonisation du lac Témiskaming.

Cette association est fondée sous le patronage de Nos Seigneurs les évêques d'Ottawa et de Cythère, Vicaire-Apostolique de Pontiac.

Art. 2—Le siège de ses opérations est à Hull, comté d'Ottawa et province de Québec.

Art. 3—Le but de la société de coloniser le haut de la région du lac Témiskaming, en particulier les cantons Guigues et Duhamel et à l'est de ces cantons, les avoisinant, une étendue de terres suffisante pour former deux autres cantons, en venant au secours des colons pauvres qui voudraient s'y établir.

Art. 4 Pour devenir membre de cette société, il faut donner son nom au conseil d'administration soit par l'entremise de l'un des membres du Conseil, soit par le secrétaire-trésorier, payer au moins premier versement de sa souscription, et alors le trésorier devra soumettre cette demande à l'approbation du conseil d'administra-

tion. En cas de refus d'admission, la somme versée entre les mains du trésorier sera remise au dit appliquant.

Art. 5—La souscription des membres de la société est fixée à cent piastres par lot de cent acres pris par les dits souscripteurs, payable au comptant ou par versemeuts annuels de pas moins de vingt piastres.

Les membres fondateurs de la société devront faire leur premier versement en quatre paiements égaux et consécutifs de cinq piastres chacun, le premier devenant échu dans les trente jours de la date de la reconnaissance dé la société par le gouvernement, et les trois autres de trois mois en trois mois ensuite.

Art. 6—En retour de la dite somme, la société s'engage à défricher dix acres sur chaque lot de cent acres pris par les souscripteurs, et pour chacun desquels il aura été payé cent piastres : à payer le prix d'achat au gouvernement, et à livrer au souscripteur le billet de location du dit lot, cinq ans après le premier versement fait.

Art. 7—Il sera du devoir du secrétaire-trésorier, à l'époque des paiements annuels, de donner avis aux souscripteurs de payer leur versement, et si dans les trente jours après l'époque fixée pour tels paiements, ils ne sont pas faits, le patron en défaut cessera par là même de faire partie de la société, perdra ses droits et le montant de ses versements payés, et la dite société aura le droit de transporter son lot à un autre sociétaire.

Art. 8—Les affaires de la société seront gérées par un conseil d'administration, formé des patrons de la société, Nos Seigneurs les évêques d'Ottawa et de Cythère, et de sept directeurs, parmi lesquels on choisira un président et un vice-président.

Le président préside les assemblées générales et les séances du conseil. Il a voix prépondérante.

En son absence, le vice-président le remplace avec tous ses pouvoirs.

En leur absence, un président *pro tempore* peut être élu.

Le secrétaire-trésorier choisi par le conseil n'a pas voix délibérative. Il sera le dépositaire et ne se dessaisira des sommes d'argent et autres valeurs appartenant à la société que sous la direction du conseil. Il tiendra les divers comptes dans lesquels il entrera toutes les opérations monétaires de la société régulièrement et sans retard. A la fin de l'exercice, ou plus souvent s'il en est requis par le conseil, il présentera à celui-ci ainsi qu'à

l'assemblée générale de la société un état de compte des affaires financières de la société. Il tiendra aussi les minutes des délibérations du conseil et de la société, dans des régistres spéciaux, et les procès-verbaux seront signés par celui qui présidera l'assemblée et contresignés par le secrétaire.

Il pourra se nommer un assistant s'il le juge nécessaire ; mais cet assistant ne pourra agir au lieu et place du secrétaire qu'après que son choix aura été approuvé par le conseil.

Tout membre du conseil d'administration qui désirera se retirer de telle administration, le fait par avis donné au conseil d'administration par l'entremise du secrétaire-trésorier.

Art. 9—Les vacances qui surviendront dans le conseil d'administration, seront remplies par le conseil lui-même et cette nomination vaudra jusqu'à la première assemblée de la société qui suivra cette nomination.

Art. 10—Sur la requisition du Président ou en son absence du Vice-Président ou de quatre directeurs, et après avis au moins de six jours. le conseil sera tenu de siéger pour l'expédition des affaires.

Une assemblée générale de la société autre que l'assemblée annuelle, ne peut être convoquée que sur la décision de la majorité des membres du conseil par avis donnés dans les journaux français d'Ottawa et de Hull, six jours au moins avant la date de telle assemblée.

Art. 11—Le quorum du conseil sera de trois membres, et celui d'une assemblée générale de la société de dix.

Art. 12—Les séances du conseil seront ouvertes par une prière et par la lecture du procès-verbal de la dernière séance, et par l'inspection des livres de comptes si le conseil ou l'un de ses membres le juge à propos.

Art. 13— Chaque année, pour le premier mardi de février, le Président, ou, en son absence, le Vice-Président, ou, en leur absence, quatre membres du conseil, convoqueront, par avis donné au moins six jours d'avance dans les journaux français publiés à Hull et à Ottawa, une assemblée générale des membres de la société, pour l'examen des affaires de la société et pour l'élection d'un conseil d'admistration pour l'année suivante.

Les anciens membres du conseil seront rééligibles.

Lorsque plus d'un candidat aura été proposé pour la même

ires
libé-
, et
blée

mais
près

a se
nseil

nseil
cette
é qui

sence
noins
n des

nblée
le la
s les
avant

s, et

une
ce, et
le ses

vrier,
leur
avis
ançais
mbres
pour
.

même

charge, le secrétaire-trésorier comptera les votes, et le Président proclamera élu celui qui aura la majorité des suffrages.

Art. 14— Pour avoir droit de voter à une assemblée générale il faudra avoir payé ses arrérages et sa contribution annuelle pour l'année courante.

Tout membre absent et qualifié pourra donner une procuration à un autre membre l'autorisant à voter pour lui. A cette assemblée générale, tout membre pourra demander l'inspection des livres de comptes du secrétaire-trésorier.

Art. 15— Si l'assemblée générale du mois de février n'a pas lieu ou si l'élection des membres du nouveau conseil n'a pu être faite à cette assemblée, le Président de telle assemblée devra l'ajourner *de die in diem*, jusqu'à ce que les élections aient été faites ou complétées.

Art. 16 — Le secrétaire fera part au conseil de toutes communications qui lui auront été adressées se rattachant aux intérêts des colons et de la société.

Le conseil pourra nommer un député pour s'enquérir et faire rapport sur l'opportunité d'accorder ou de refuser les demandes soumises au conseil.

Le nom des votants devra être enrégistré sur chaque décision prise par le conseil, sur toute demande entrainant une dépense d'argent.

Le conseil pourra nommer un député qui aura la surveillance des travaux et fera rapport quand ces travaux seront faits en tout ou en partie.

Art 17— Le gouvernement sera invité d'envoyer un de ses officiers aux séances du conseil d'administration, quand il sera question du tracé ou de la confection des chemins ou des secours que pourrait accorder le gouvernement.

Sur résolution adoptée par le bureau le nombre des mem- a été limité à cent.

FAITS AGRICOLES

RÉSOLUTIONS POUR UN COLON

A un colon qui veut réussir nous dirons, prenez les résolutions suivantes :

Que vous ne vous endetterez pas.

Que vous serez meilleur cultivateur que jamais.

Que vous tiendrez une comptabilité.

Que vous connaîtrez ce que coûte chaque récolte, et ce qu'elle rapporte.

Que vous serez économe sans être mesquin.

Que vous vous intéresserez dans les écoles publiques et dans l'éducation de vos enfants.

Que vous ne ferez pas des chemins publics un lieu de pâturage et empêcherez votre voisin de le faire.

Que vous ne quitterez pas votre ouvrage en murmurant quand votre curé vous fait visite, et vous asseoir ensuite à l'ombre trois heures durant à vous laisser flatter par un homme qui réussit à vous faire signer ce qui parait être un contrat inoffensif pour l'agence de meules à aiguiser les faux, mais que plus tard vous découvrez être un billet promissoire pour deux cents piastres.

Que vous garderez vos outils à l'abri quand vous ne vous en servez pas.

Que vous nettoierez la pelle et le sarcloir quand vous en avez fini.

Que vous graisserez votre harnais deux fois l'an.

Que vous ne semerez que les meilleurs grains de semence et ne vous servirez que des meilleurs instruments.

Que vous ne semerez moins et cultiverez mieux.

Que vous commencerez les travaux aussitôt que faire se pourra.

Que vous estimerez votre tas de compost comme la prunelle de vos yeux, et ne permettrez pas que le milieu brûle ou que la pluie en emporte une partie.

Que vous couperez les mauvaises herbes qui fleurissent dans les coins de clôtures.

Que quand vous êtes appelés à travailler sur les chemins vous irez avec bonne volonté et travailler comme il convient à un honnête homme.

Que vous ne planterez pas d'arbres pour les laisser mourir faute de soin.

Que vous ne négligerez pas de fumer le verger comme le reste de votre champ.

Que vous déracinerez un arbre aussitôt qu'il meure et en planterez un autre le printemps ou l'automne suivant.

Que vous mettrez les cendres au pied des arbres fruitiers.

Que vous ne ferez pas de votre verger un lieu de pâturage.

Que vous cultiverez les fraises.

Que vous mangerez plus de fruits et serez plus heureux.

Que vous ne vendrez pas le meilleur de vos fruits et gardez les mauvais pour votre famille.

Qu'en tout temps vous donnerez à vos animaux abondance d'eau pure.

Que vous leur fournirez abri hiver et été.

Que vous les nourrirez pas d'une main avare.

Que vous ne garderez que les meilleures races.

Que vous changerez les litières fréquemment.

Que vous donnerez aux cochons une chance d'être propres, et si cela ne suffit pas, vous les y obligerez.

Que vous ne maltraiterez pas vos chevaux.

Que vous n'obligerez pas votre vache à manger des restes de paille avec une clôture pour abri, et vous étonner alors qu'elle ne donne pas de lait.

REMARQUES SUR LA CULTURE DES PLANTES

Pour avoir de beaux légumes, il est essentiel de bien ameublir et de bien cultiver la terre. Rien ne vaut mieux qu'une culture profonde. Lorsqu'on se sert de la bêche, la terre doit être bêchée à la profondeur de douze à seize pouces, et l'on y met beaucoup d'engrais riche et bien pourri. Cette dépense sera amplement compensée par une production plus abondante. De bons fossés sont de la plus haute importance, et de fait, c'est la première opération à faire dans un jardin.

Règle générale, il vaut mieux semer les différentes espèces de graines par rang qu'à la volée ; la culture n'en est que moins

coûteuse. Car aussitôt que la plante sort de terre, on peut se servir de la houe entre les rangs, et on peut faire les sarclages pendant toute la durée de la croissance des plantes, ameublir et nettoyer parfaitement le sol.

Ne travaillez jamais la terre lorsqu'elle est mouillée ; elle se durcit et reste en motte pendant toute la saison. En remuant fréquemment le sol pendant la sécheresse, on le dispose à mieux recevoir et à mieux retenir l'humidité de l'atmosphère.

La maturité hâtive de plusieurs légumes est de grande importance pour le cultivateur. Afin d'obtenir ce résultat, il est nécessaire de semer les graines dans des couches-chaudes, de très bonne heure au printemps. L'ouvrage pour la confection d'une couche-chaude n'est pas considérable, et l'on gagne beaucoup de temps.

QUANTITÉ DE SEMENCE REQUISE POUR ENSEMENCER UN ARPENT

Avoine à la volée...	2 à 3	minots	
Blé d'Inde, fourrage vert.....	3	"	
Blé, à la volée.....	1½ à 2	"	
Fèves (haricot) naines en sillons.....	1½	"	
Herbes des prés.....	3	"	
Millet.....	½ à 1	"	
Orge, à la volée.....	2 à 3	"	
Panais en sillons..	4 à 6	"	
Pommes de terre (tubercules coupés.....	10	"	
Seigle à la volée....	1½ à 2	"	
Graine de mil, seule	½	"	
Vesce, à la volée....	2 à 3	"	
Blé-d'Inde, en sillons.....	8 à 10	pintes.	
Fèves rameuses, en pieds.....	10 à 12	"	
Betteraves, en sillons.....	5 à 6	livres.	
Carottes, en sillons.....	3 à 4	"	
Choux en couches, pour transplanter	½	"	
Luzerne.....	20	"	
Navets en sillons..	½ à 2	"	
Navets, à la volée	4 à 2	"	
Oignons, en sillons	5 à 6	"	
Trèfle rouge, seul	15 à 20	"	
Trèfle blanc, seul.	12 à 15	"	
Trèfle alsike, seul.	8 à 10	"	
Tomates, pour transplanter.....	1½	"	

MÉLANGE DE GRAINES FOURRAGÈRES

Trèfle.....	ensemble pour un acre.	.....	10 livres.
Graine de mil.....		.....	½ minot.
Trèfle ronge		.....	1 "

Quantité nécessaire de semence pour un certain nombre de plantes de pieds, ou sur une certaine longueur de sillon.

Asperges.....	1 oz.	pour un sillon de	60 pieds
Betteraves.....	1 oz.	" "	50 "

Blé-d'Inde	1 pinte	pour 200 pieds.
Carotte	1 oz.	pour un sillon de 150 pieds.
Céleri	1 oz.	pour 3000 plants.
Chicorée	1 oz.	pour un sillon de 150 pieds.
Choux	1 oz.	pour 2000 plants.
Chou-fleur	1 oz.	" " "
Citrouille	1 oz.	pour 40 pieds.
Concombre	1 oz.	" 50 "
Dent-de-lion	1 oz.	pour un sillon de 200 pieds.
Fèves naines	1 oz.	" " 100 "
Fèves rameuses	1 piute	pour 150 pieds.
Laitue	1 oz.	pour 1000 plants.
Navet	1 oz.	pour un sillon de 100 pieds.
Oignon	1 oz.	" " 100 pieds.
Oignons plantés	1 oz.	" " 150 "
Panais	1 oz.	" " 200 "
Persil	1 oz.	" " 150 "
Pois	1 pinte	pour un sillon de 100 pds.
Poireau	1 oz.	" " 100 "
Radis	1 oz.	pour un sillon de 100 pieds.
Salsifis	1 oz.	" " 70 "
Tomate	1 oz.	pour 1500 plants.

CONDITIONS DE SUCCÈS

Nous extrayons d'une brochure publiée sur la colonisation des cantons de l'Est les conseils suivants qui sont d'actualité à Témiskaming comme partout ailleurs.

1. *Un colon doit être sobre et jouir d'un bon caractère.*

La respectabilitéé est une des premières et la plus importante des conditions requises pour devenir colon. Il est à désirer qu'il n'y ait que des hommes choisis qui s'établissent dans les cantons du Nord : que cette vérité soit bien comprise de tous ceux qui font de la propagande en faveur de la colonisation.

2. *It doit avoir une bonne santé, de l'énergie et l'amour du travail.*

Le colon, comme tous ceux qui veulent réussir dans n'importe quelle profession, doit se vouer, surtout dans les premières années, à un travail assidu, à l'isolement, et s'attendre à des revers passagers qui mettront peut-être son courage à l'épreuve.

Là, comme partout ailleurs, la fortune est due à l'homme d'initiative, à l'homme persévérant.

3. *Il lui faut faire le choix d'un lot avantageux.*

Nous n'avons pas besoin de revenir là-dessus.

4. *Le colon, s'il se livre à une entreprise quelconque pour la première fois, doit demander conseil.*

A moins qu'il ne recherche à chaque occasion les avis d'hommes pratiques, son inexpérience lui fera commettre des fautes, et quand les moyens sont limités, la moindre bévue est souvent fatale.

PAUVRE LUNE !!

Si la lune est seulement un peu mêlée à tout ce qu'on lui reproche, et si elle peut faire tout ce qu'on lui attribue, elle est le plus singulier des astres. Horrible fée et noire mégère dans la " Lune Rousse, " elle devient à ses heures douce et bonne fée, l'astre des nuits !! Bonnes gens qui prenez vos inspirations d'elle, écoutez l'histoire de sa dangereuse puissance et de ses bienfaits :

1. Le bois doit être coupé en vieille lune (décours), sinon il pourri et se pique parce qu'il reste humide.

2. L'ail planté en lune nouvelle est meilleur et est mieux divisé.

3. L'avoine semée en lune nouvelle talle trop, reverdit chaque nuit et mûrit inégalement.

4. Les patates semées en lune nouvelle poussent trop en tige (en orgueil), et les jeunes tubercules en font d'autres petits.

5. L'oignon planté en lune nouvelle reste petit, s'allonge et monte à fleur.

6. Les pois et haricots (fèves) pour manger en vert, doivent être semés en lune nouvelle ; ils fleurissent longtemps. Pour récolter, semez en pleine lune.

7. De même pour les lentilles.

8. L'oseille se coupe en lune pleine.

9. On doit faucher la luzerne, le trèfle et le foin en lune nouvelle pour qu'ils repoussent plus vite.

10. La vigne taillée en lune vieille donne du fruit ; en lune jeune, du bois.

11. Épinards, salades, raves, carottes, cerfeuil semés en lune nouvelle montent trop vite.

ne

re

is
es
est

ui
le
la
ée,
le,

il

ur

du

ge

et

ent
ur

ne

ne

ne

12. Les graines de fleurs se sèment quand la lune est grande, pour que les fleurs soient grandes et doubles.

13. Le fumier sorti et mis en tas en lune nouvelle fermente et se fait mieux qu'en pleine lune.

14. Vent du nord et pleine lune donnent vin clair au soutirage ; vent de sud et nouvelle lune donnent vin trouble.

15. Les veaux sont forts ou faibles comme la lune à leur naissance.

16. De même pour les poulets.

17. Le cochon tué en pleine lune donne du lard plus ferme et de meilleure conserve.

En résumé : La pleine lune retarde le développement des animaux et des végétaux, et produit force et grain parce qu'elle permet à la nutrition de fonctionner plus longtemps. C'est la *bonne lune* par opposition à la *mauvaise lune*, qui avance la naissance, active la végétation, fait monter en bois ou en paille, et ne laisse qu'herbe et faiblesse.

UN BAROMETRE

Voici un baromètre à la portée de tous, proposé par M. H. de Parville.

Prenez une bouteille, une fiole, ni trop grande ni trop petite. Bouchez-la hermétiquement et faites traverser le bouchon par un tube de verre de trois millimètres de diamètre et de cinquante à soixante centimètres de longueur. Le tube doit se prolonger aux deux tiers de la bouteille.

Puis chauffez légèrement la bouteille pour dilater l'air, et, à l'aide d'un entonnoir, faites entrer de l'eau par le tube. Le liquide devra monter dans la bouteille au-dessus de l'entrémité plongeante du tube. Il montera d'ailleurs dans le tube à un certain niveau.

Voilà tout l'appareil.

Si le temps tourne à la pluie, la colonne liquide montera. S'il tourne au beau, elle descendra.

Pour éviter l'influence de la température, il sera bon d'envelopper la bouteille d'une épaisse couche de sciure de bois ou de la planter dans un pot de terre.

LES BÊTES QU'IL NE FAUT PAS TUER.

Combien de ces petits êtres que l'on détruit sans motifs ?

Pourquoi tuer les araignées ailleurs que dans les appartements puisqu'elles détruisent les mouches qui nous importunent ?

Pourquoi mettre le pied sur le petit grillet ou carabe doré

qui, dans nos jardins, fait la guerre aux chenilles, aux limaces, aux hannetons, qu'il mange ?

Pourquoi tuer le petit orvet inoffensif, qui croque les sauterelles ?

Pourquoi tuer le coucou, dont la nourriture favorite est la chenille, à laquelle nous ne pouvons toucher sans inconvénient ?

Pourquoi tuer le grimpereau et dénicher la fauvette ennemie des guêpes ?

Pourquoi faire la guerre aux moineaux, qui ne mangent un peu de grains qu'à défaut d'insectes, qui exterminent tant d'insectes nuisibles aux grains ?

Pourquoi brûler de la poudre contre les étournaux, qui passent leur vie à manger des larves et à épucer jusqu'à nos bestiaux dans leurs prés ?

Pourquoi tuer la coccinelle (bête au bon Dieu,) qui se nourrit de pucerons ?

Pourquoi prendre au piège les mésanges, dont chaque couple prend 120,000 vers et insectes en moyenne pour élever ses petits?

Pourquoi tuer le crapaud, qui mange des limaces, des becmares et des fourmis ?

Pourquoi sauver la vie à des milliers de cousins en détruisant l'engoulevent ou mangeur de maringouins ?

Pourquoi tuer la chauve-souris, qui fait aux papillons de nuit et aux hannetons la guerre des hirondelles aux moucherons ?

Pourquoi tuer la musaraigne, qui vit de vers de terre comme la souris de blé ?

Pourquoi dire que la chouette mange les pigeons et les jeunes poulets, puisque cela n'est pas vrai ? Pourquoi la détruire, puisqu'elle fait la besogne de sept ou huit chats en mangeant au moins 6,000 souris par an ?